

**OBJET ACQUISITION ET MAINTENANCE DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE  
POUR LES BESOINS DE LA VILLE ET LES ECOLES DE SAINT-DENIS**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION  
ET DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES**

---

La Ville de Saint Denis possède un parc de copieurs et d'imprimantes vétustes et inadaptés par rapport aux besoins réels. Les contrats de maintenance des copieurs, incluant également les consommables, arrivent à échéance en novembre 2017.

Aussi, pour couvrir l'ensemble des besoins de la Ville et des écoles dans ce domaine, en assurant une continuité de service et une meilleure maîtrise des dépenses liées à l'impression, il est proposé de lancer une consultation pour la fourniture et la maintenance de matériels de reprographie, y compris des consommables.

La procédure souhaitée est celle d'un accord cadre mono attributaire à bons de commande, sans minimum ni maximum sur une durée de quatre (4) ans pour un montant prévisionnel global de 2 000 000 € HT (investissement environ 1 100 000 € HT et fonctionnement environ 900 000 € HT).

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'approuver le projet d'acquisition et de maintenance des matériels de reprographie pour les besoins des services de la Ville et les écoles du premier degré de Saint-Denis, le renouvellement des consommables étant intégré dans la maintenance de ces équipements ;
- 2) d'autoriser le lancement de la consultation, selon les caractéristiques suivantes :
  - procédure formalisée selon les dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;
  - durée des accords-cadres : 4 ans ferme à compter de la date de notification ;
  - enveloppe prévisionnelle : 2 000 000 euros HT pour 4 ans ;
  - crédits inscrits au Chapitre 21 pour la partie investissement et au Chapitre 011 pour la partie fonctionnement ;
- 3) de m'autoriser ou mon représentant à signer les accords-cadres avec les prestataires retenus, ainsi que tous les actes afférents à l'exécution et au règlement du présent contrat

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 26/11/2016 00:09

**OBJET ACQUISITION ET MAINTENANCE DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE  
POUR LES BESOINS DE LA VILLE ET LES ECOLES DE SAINT-DENIS**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION  
ET DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 16/6-36 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur François JAVEL, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet d'acquisition et de maintenance des matériels de reprographie pour les besoins des services de la Ville et les écoles du premier degré de Saint-Denis, le renouvellement des consommables étant intégré dans la maintenance de ces équipements.

**ARTICLE 2**

Autorise le lancement de la consultation, selon les caractéristiques suivantes :

- procédure formalisée selon les dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;
- durée des accords-cadres : 4 ans ferme à compter de la date de notification ;

## Délibération n°16/6-36

- enveloppe prévisionnelle : 2 000 000 euros HT pour 4 ans ;
- crédits inscrits au Chapitre 21 pour la partie investissement et au Chapitre 011 pour la partie fonctionnement.

### **ARTICLE 3**

Autorise le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres avec les prestataires retenus, ainsi que tous les actes afférents à l'exécution et au règlement du présent contrat.



Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 26/11/2016 00:09